

## 14. CALENDRIERS

### 14.1. Calendrier de facturation 2023-2024

L'état de compte est transmis par courriel, habituellement, le mardi de la deuxième semaine du mois. **L'état de compte est payable le 20 de chaque mois.**

<b>Date d'envoi Courriel</b>	<b>Période de l'état de compte</b>	<b>Date limite de paiement</b>
6 septembre	25 août au 29 septembre (5 semaines)	20 septembre
11 octobre	2 au 27 octobre (4 semaines)	20 octobre
8 novembre	30 octobre au 24 novembre (4 semaines)	20 novembre
6 décembre	27 novembre au 22 décembre (4 semaines)	20 décembre
10 janvier*	8 au 26 janvier (3 semaines)	20 janvier
7 février	29 janvier au 23 février (4 semaines)	20 février
13 mars	26 février au 29 mars (5 semaines)	20 mars
10 avril	1 au 26 avril (4 semaines)	20 avril
8 mai	29 avril au 31 mai (5 semaines)	20 mai
5 juin	3 au 26 juin (4 semaines)	20 juin